

Répondre au marché : préparer le dossier de candidature

Toute entreprise (y une micro-entreprise) peut se porter candidate à un marché public. Elle doit alors préparer un **dossier de réponse** qui se compose toujours de deux parties : une **candidature** et une **offre**. Pour présenter sa candidature, l'entreprise peut utiliser soit le Dume électronique soit les formulaires de déclarations DC1, DC2 et éventuellement DC4.

Quel est le contenu du dossier de candidature ?

La candidature peut être présentée en utilisant un Dume (document unique de marché européen) rempli en ligne ou les formulaires types DC1 et DC2 (éventuellement d'un DC4). L'acheteur exige parfois que la réponse soit transmise avec un Dume.

Le candidat fournit dans son dossier de candidature les éléments suivants :

Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public

Documents et renseignements qui permettent à l'acheteur de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle, ses capacités économique, financière, techniques et professionnelles.

Dans le cas d'une **candidature groupée**, chacun des membres du groupement d'entreprises doit présenter sa candidature (Dume ou un DC1 et un DC2).

Lors de la présentation d'une candidature, l'acheteur public ne peut pas imposer que le groupement d'opérateurs économiques ait une **forme juridique déterminée** (groupement solidaire ou groupement conjoint).

En revanche, l'acheteur public peut exiger que le groupement d'entreprises ait une forme juridique déterminée (conjoint ou solidaire) **après l'attribution du marché**, uniquement si cela est nécessaire pour la bonne exécution du marché. Dans ce cas, l'acheteur public doit le préciser dans les documents de la consultation. Cela permet ainsi aux entreprises écartées de ne pas avoir à engager des démarches d'adoption d'une forme particulière qui génèrent des coûts supplémentaires et du temps.

À savoir

Entre la **date de remise des candidatures** et la **date de signature du marché** l'acheteur public peut autoriser un candidat qui en fait la demande à se constituer en groupement. Pour cela, le candidat doit remplir les 2 conditions suivantes :

Disposer des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure

Ne pas porter atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

En savoir plus sur les groupements momentanés d'entreprises (GME)

Le groupement peut prendre l'une des formes suivantes :

Groupement solidaire : chaque membre est financièrement responsable de l'ensemble du marché ainsi que de son exécution, même s'il n'en réalise qu'une partie.

Groupement conjoint : chaque membre est responsable à hauteur des prestations dont il a la charge.

Groupement conjoint avec mandataire solidaire : chaque cotraitant est engagé à hauteur de ses prestations et que le mandataire du groupement est responsable financièrement des autres membres.

En pratique, de nombreux groupements sont conjoints avec un mandataire solidaire.

Qu'est-ce que le Dume ?

Le Dume (document unique de marché européen) est un **formulaire standardisé électronique** qui permet aux candidats de présenter leur candidature.

L'acheteur public a la possibilité d'imposer que la candidature soit faite avec ce dispositif Dume dans le règlement de consultation (RC). Il est accessible via Chorus Pro ou peut être complété directement sur le profil acheteur.

Il prend la forme d'une **déclaration sur l'honneur** du candidat qui certifie les éléments suivants :

Il n'entre pas dans les critères d'exclusion du marché.

Il remplit les critères de sélection.

Il s'engage à fournir les informations requises par l'acheteur public.

Grâce au Dume, le candidat au marché public n'est pas obligé de fournir les informations déjà connues des administrations en application du principe « Dites-le nous une fois ». Un candidat qui a établi un Dume en ligne n'a donc pas besoin de transmettre une attestation de régularité fiscale et une attestation de vigilance.

Ce formulaire est élaboré sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne. Une fois rempli, le Dume est enregistré et archivé. Il peut ensuite être modifié et réutilisé pour tous les marchés publics au sein de l'Union européenne. L'acheteur public peut imposer que la candidature soit rédigée en français.

- Document unique de marché européen (Dume)

À noter

La plateforme e-Certis est **interconnectée** avec le Dume. Elle précise l'ensemble des documents qui peuvent être demandés lors de toute procédure de passation d'un marché public dans n'importe quel État membre de l'Union européenne.

Peut-on encore utiliser les formulaires DC1 et DC2 ?

L'opérateur économique peut présenter sa candidature en remplissant les formulaires types « déclaration du candidat » **DC1** et **DC2** mis en place par le ministère de l'Économie. En cas de recours à la sous-traitance, il doit également remplir le formulaire **DC4** de déclaration de sous-traitance qui présente le sous-traitant.

Formulaire DC1 : Lettre de candidature

Ce formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature prenant la forme d'une **déclaration sur l'honneur** certifiant que le candidat n'entre pas dans les critères d'exclusion du marché.

Il est rempli par le candidat au marché ou par le mandataire en cas de réponse ergroupement d'entreprises.

- Formulaire DC1 : modèle de lettre de candidature

Le DC1 comporte les éléments suivants :

Identification du pouvoir adjudicateur (c'est-à-dire de l'acheteur public)

Objet de la consultation : Contenu de la mention relative à l'objet de la consultation

Objet de la candidature : Candidature présentée pour le marché public entier ou pour tous les lots ou pour certains lots

Présentation du candidat permet d'identifier le candidat qui peut se présenter seul ou constituer un ungroupement d'entreprise (conjoint ou solidaire)

Identification des membres du groupement et répartition des prestations. Plusieurs entreprises peuvent s'associer afin de mutualiser leurs compétences afin de répondre à un marché public, cette association peut alors prendre la forme d'un **groupement momentané d'entreprises** (GME).

Les entreprises du GME sont représentées auprès de l'acheteur par un **mandataire** qui est son unique interlocuteur.

Le mandataire est chargé de coordonner l'intervention des entreprises du groupement et d'assurer la gestion administrative et financière du marché. Il peut également être **solidaire** de l'ensemble des entreprises membres du groupement. Dans ce cas, une clause le mentionne explicitement dans le marché

Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement) : les entreprises du GME sont représentées auprès de l'acheteur par un mandataire qui est son unique interlocuteur. Il est chargé de signer le marché, de coordonner l'intervention des entreprises du groupement et d'assurer la gestion administrative et financière du marché. Il peut également être **solidaire** de l'ensemble des entreprises membres du groupement. Dans ce cas, une clause le mentionne explicitement dans le marché.

Engagement du candidat **individuel** ou de chaque membre du groupement qui **atteste sur l'honneur** qu'il n'entre pas dans un cas d'exclusion à un marché public

Cas d'exclusion des candidats

En principe, toute entreprise peut se porter candidate à un marché public. En revanche, lorsque les dirigeants ont fait l'objet d'une condamnation définitive pour certaines infractions, l'entreprise est exclue de la procédure.

Il s'agit notamment des infractions suivantes :

Trafic de stupéfiants

Escroquerie

Abus de confiance

Blanchiment

Corruption et trafic d'influence

Association de malfaiteurs

Fraude fiscale

Travail dissimulé, Prêt illicite de main d'œuvre ou emploi d'étrangers non autorisés à travailler

Cette exclusion n'est pas applicable en cas d'obtention d'un sursis, d'un ajournement du prononcé de la peine ou d'un relèvement de peine.

Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

Le formulaire DC2 complète le formulaire DC1.

Il apporte des précisions sur les éléments suivants :

Identification du candidat : nom commercial, dénomination sociale du candidat individuel, adresse de son établissement et de son siège social, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET..., forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SAS, SARL, EURL, ...)

Renseignements sur son **aptitude à exercer l'activité professionnelle**. Le candidat fournit également son numéro unique d'identification (Siren). Lorsqu'il exerce une profession réglementée nécessitant l'inscription sur un registre professionnel, il fournit la preuve de cette inscription.

Renseignements sur la **capacité économique et financière** du candidat individuel : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à l'objet du marché.

Renseignements sur la **capacité technique et professionnelle** du candidat : moyens humains, techniques (matériel et équipement technique dont le candidat dispose)

- Formulaire DC2 : modèle de déclaration du candidat

À savoir

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement doit remplir un formulaire DC2.

Formulaire DC4 : Déclaration de sous-traitance

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit également remplir le formulaire DC4 pour présenter le ou les sous-traitants.

La déclaration de sous-traitance comporte les informations suivantes :

Nature des prestations sous-traitées

Nom, raison ou dénomination sociale et adresse du sous-traitant proposé

Montant maximum des sommes à verser au sous-traitant

Conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix

Capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie

Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

La déclaration de sous-traitance est à signer par l'entreprise candidate au marché public, le sous-traitant et l'acheteur public.

- [Marchés publics – Déclarations du candidat](#)

À noter

Chaque sous-traitant présenté doit faire l'objet d'un DC4 distinct.

Comment transmettre le dossier de candidature ?

Le moyen et les délais de transmission du dossier de candidature de l'entreprise candidate dépendent du montant du marché public.

Pour les marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT, le dossier de candidature et l'offre doivent être transmis par le biais d'une plateforme de dématérialisation appelée profil d'acheteurs.

En-dessous d'un montant de 40 000 € HT, la dématérialisation de la procédure n'est pas obligatoire. Il est possible d'utiliser une boîte mail dédiée avec l'envoi d'un accusé de réception indiquant la date et l'heure de réception.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la [fiche dédiée à ce sujet](#).

Marchés publics

Et aussi...

- [Examiner les documents de la consultation d'un marché public](#)
- [Répondre au marché : préparer le dossier offre](#)
- [Répondre au marché en groupement \(co-traitance\) ou en sous-traitance](#)
- [Remettre la réponse à un marché public et échanger avec l'acheteur public](#)
- [Fournir des attestations de régularité fiscale et de vigilance dans un marché public](#)

Pour en savoir plus

- [Répondre à un marché public](#)

Source : Direction de l'information légale et administrative (Dila) – Premier ministre

- [Système e-Certis pour connaître le type de pièce à fournir dans chaque pays européen](#)

Source : Commission européenne

Services en ligne

- [Formulaire DC1 : modèle de lettre de candidature](#)
Modèle de document
- [Formulaire DC2 : modèle de déclaration du candidat](#)
Modèle de document
- [Document unique de marché européen \(Dume\)](#)
Téléservice

Textes de référence

- Code de la commande publique : articles R2142-1 à R2142-4
Conditions générales de participation
- Code de la commande publique : article R2142-5
Conditions concernant l'aptitude à exercer une activité professionnelle
- Code de la commande publique : articles R2142-6 à R2142-12
Conditions concernant les capacités économiques et financières
- Code de la commande publique : articles R2142-13 à R2142-14
Conditions concernant les capacités techniques et professionnelles
- Code de la commande publique : articles R2143-3 et R2143-4
Déclaration sur l'honneur et Dume
- Code de la commande publique : article R2143-5
Documents justificatifs et autres moyens de preuve
- Code de la commande publique : articles R2143-6 à R2143-10
Preuve de l'absence de motifs d'exclusion
- Code de la commande publique : articles R2143-11 à R2143-12
Preuve concernant les conditions de participation
- Code de la commande publique : articles R2143-13 à R2143-14
Accès des acheteurs aux documents justificatifs et moyens de preuve
- Code de la commande publique : article R2143-15
Candidats inscrits sur une liste officielle d'opérateurs agréés d'un État de l'Union européenne



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00